

Informations utiles

Moyens auxiliaires de l'AI

Si vous bénéficiez d'une rente d'invalidité, vous avez en principe droit à un large éventail de moyens auxiliaires simples et adéquats. La Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées (FSCMA) est une organisation indépendante, spécialisée dans les questions liées à la vie autonome et sans obstacles. À la demande d'assureurs et en particulier de l'assurance-invalidité (AI), la FSCMA évalue les demandes des personnes concernées en tenant compte des bases légales. L'AI participe aux coûts de solutions simples et adéquates. C'est pourquoi nous vous recommandons de présenter dans tous les cas une demande de moyens auxiliaires auprès de l'AI.

<https://www.ahv-iv.ch/p/001.002.f>

Moyens auxiliaires de l'AVS

Si vous bénéficiez d'une rente AVS et avez probablement besoin de manière continue et durable d'un fauteuil roulant, vous pouvez en obtenir un modèle simple auprès du fournisseur de votre choix. L'AVS participe aux coûts d'un fauteuil roulant en versant un forfait de 900.00 fr. Une contribution pour ce moyen auxiliaire peut être demandée moyennant le formulaire téléchargeable sous

<https://www.ahv-iv.ch/p/009.001.f>

En tant que personne touchée SLA, vous êtes souvent tributaire d'un fauteuil roulant spécialement équipé. Le cas échéant, vous bénéficiez d'une contribution forfaitaire plus élevée. Pour acquérir ce type de fauteuil, vous devez vous adresser à un centre de la FSCMA ou à un dépôt de l'AI. La FSCMA pourra vous conseiller et vous aider à remplir le formulaire requis. La demande peut être déposée sous

<http://www.sahb.ch/fr/prestations/fauteuils-roulants-avs/>

L'AVS connaît elle aussi une liste des moyens auxiliaires. Elle rembourse une partie de ces coûts, indépendamment du revenu et de la fortune de la personne assurée. La liste est disponible sous

<http://www.ahv-iv.ch/p/3.02.f>

Moyens auxiliaires de l'Association SLA Suisse

Si votre situation financière ne vous permet pas d'acheter un fauteuil roulant, vous pouvez adresser une demande d'aide financière directe à l'Association SLA Suisse.

<http://www.sla-suisse.ch>

Prestations complémentaires

L'AVS assume en règle générale 75% du prix net d'un moyen auxiliaire. En tant que bénéficiaire de prestations complémentaires, vous avez droit à une contribution additionnelle aux coûts du moyen

auxiliaire. Ce montant peut être réclamé auprès de l'agence AVS de votre lieu de domicile ou de l'organe chargé du versement des prestations complémentaires.

<https://www.ahv-iv.ch/p/5.01.f>

<https://www.ahv-iv.ch/p/5.02.f>

Remise et financement de moyens auxiliaires par Pro Senectute

Si vous bénéficiez d'une rente de vieillesse et que vous n'avez pas droit au financement de moyens auxiliaires dans le cadre de l'AVS ou du régime des prestations complémentaires, vous pouvez aussi vous adresser à Pro Senectute, principale organisation suisse en faveur des personnes âgées. Celle-ci accorde des contributions complémentaires ou remet elle-même des moyens ou appareils auxiliaires. Il n'est cependant pas possible de faire valoir un droit à de telles prestations.

Au besoin, Pro Senectute peut cofinancer des moyens auxiliaires avec l'Association SLA Suisse.

<https://www.prosenectute.ch>

Aide financière directe et service de consultation sociale de Pro Infirmis

Pro Infirmis assiste les personnes handicapées dans le besoin en vertu de la loi sur les prestations complémentaires ou sous forme d'un soutien financier direct à partir de dons provenant de fonds et de fondations.

Pro Infirmis propose un service de consultation sociale et peut être contactée par des personnes en situation de handicap et leurs proches. L'offre gratuite comprend des conseils et un accompagnement dans différents domaines de vie de même que des informations utiles.

<https://www.proinfirmis.ch/>

Muskelgesellschaft Schweiz

Cette association peut être contactée par des personnes domiciliées en Suisse alémanique atteintes d'une maladie neuromusculaire qui souhaitent obtenir une participation aux frais supplémentaires liés à un handicap, par exemple pour une offre de loisirs, un séjour de vacances (hôtel accessible aux fauteuils roulants, personne d'accompagnement), la couverture de frais de véhicule ou la prise en charge de coûts de moyens auxiliaires non couverts par les assurances.

<https://www.muskelgesellschaft.ch/dienstleistungen/gesuche/>

Association Suisse Romande Intervenant contre les Maladies neuro-Musculaires (ASRIMM)

L'ASRIMM est à la disposition de personnes domiciliées en Suisse romande qui désirent obtenir une contribution aux frais supplémentaires liés à un handicap, par exemple pour l'acquisition de moyens auxiliaires, des adaptations ou modifications nécessaires, la participation à un programme de loisirs ou à un séjour de vacances, le financement de prestations complémentaires médicales, etc.

<https://www.asrimm.ch/prestations>